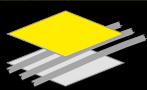


ALENÇON
CAEN
COUTANCES
DIEPPE
ÉVREUX
LE HAVRE
ROUEN

LA VALIDATION DES ACQUIS ET DE L'EXPÉRIENCE



www.batimentcfa-normandie.fr



**BÂTIMENT CFA
NORMANDIE**

Association régionale des CFA du BTP de Normandie

QU'EST-CE QUE LA VAE ?

La Validation des Acquis de l'Expérience permet à toute personne, quels que soient son âge, son statut, son niveau d'étude, d'obtenir une certification professionnelle en valorisant son expérience.

Le candidat doit apporter la preuve de la mise en œuvre des compétences présentes dans le référentiel de la certification visée durant son expérience professionnelle et/ou associative.

LA VAE, POUR QUI ?

Toute personne peut entreprendre une démarche VAE : salarié, demandeur d'emploi, professionnel non salarié, agent de la fonction publique ou bénévole.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA VAE ?

- La certification visée doit être enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).
- Le candidat doit posséder au moins un an d'expérience en lien avec la certification visée.

COMBIEN DE TEMPS DURE UNE VAE ?

Selon le ministère du travail, de la définition du projet jusqu'aux épreuves de validation, entreprendre une démarche VAE nécessite entre 8 et 12 mois.

Pour constituer son dossier de validation, il faut compter un temps de travail personnel estimé à une demi-journée par semaine sur une période de 4 à 6 mois environ.

OÙ EFFECTUER LA VAE ?



QUELLES SONT LES ÉTAPES D'UNE VAE ?



ÉTAPE N°1

Informations sur les certifications visées.



ÉTAPE N°2

Rédaction du dossier de recevabilité « livret 1 ».

Etude du dossier de recevabilité



ÉTAPE N°3

Avis sur la recevabilité :

- Recevable
- Non-recevable
- VAE hybride (*dans ce cas, il faudra déterminer les actions de formations à mener*)



ÉTAPE N°4

Constitution du dossier de validation (Avec ou sans accompagnement)

Etude du livret de validation



ÉTAPE N°5



Passage devant jury et validation de la décision par le jury de certification :

Validation totale **OU** validation partielle **OU** refus de validation

Dans le cas d'une validation partielle ou d'un refus de validation, une explication est fournie par le jury pour permettre au candidat d'engager une nouvelle démarche



QUELLES SONT LES ÉTAPES D'UNE VAE ?

1- CHOISIR SA CERTIFICATION

Sélectionner la certification la plus représentative de l'expérience professionnelle

2- RÉDIGER SON DOSSIER DE RECEVABILITÉ

- Le dossier de recevabilité également appelé « livret 1 » ou CERFA-VAE permet de présenter votre parcours, vos formations et expériences en lien avec la certification visée en vue d'obtenir un avis concernant la recevabilité de votre dossier.

- Sous 2 mois, Bâtiment CFA Normandie vous transmet un avis de recevabilité :

- **Recevabilité totale** : Les conditions sont remplies, pour l'ensemble des blocs de compétences, pour prétendre à une certification par la VAE.

- **Recevabilité pour une VAE hybride** : Certains blocs de compétences remplissent les conditions nécessaires pour prétendre à la certification par la VAE. Pour d'autres, un parcours de formation est nécessaire. Cette solution permet donc d'entreprendre un dossier VAE tout en suivant un parcours de formation (dont la certification servira de preuve dans l'élaboration du dossier de validation).

3- SI VOUS ÊTES RECEVABLE, VOUS DEVREZ RÉDIGER VOTRE DOSSIER DE VALIDATION

Le dossier de validation permet de démontrer le lien entre vos expériences professionnelles ou associatives et les compétences présentes dans le référentiel de la certification visée. Il est constitué de preuves justifiant des missions et tâches accomplies.

Vous pouvez opter pour un accompagnement (avec Bâtiment CFA Normandie ou un organisme externe).

L'accompagnement proposé par Bâtiment CFA Normandie est de 12 heures minimum et permet notamment de mettre en place un plan d'action, recenser vos expériences, constituer et structurer le dossier de validation et à préparer votre soutenance. (Cf. fiche produit lien de la fiche produit)

NB : Dans le cas d'une VAE hybride, il faudra également identifier les blocs de compétences nécessitant un approfondissement en formation. Cette formation peut être dispensée par Bâtiment CFA Normandie ou par un organisme extérieur.

4- SOUTENANCE DU DOSSIER DE VALIDATION DEVANT UN JURY DE PROFESSIONNELS

A la suite de cette soutenance, suivie de questions / réponses, le jury émet un avis sur le dossier VAE et l'attribution de la certification qui sera validé par le jury de certification.

- **Délivrance totale** : Permet d'obtenir la certification
- **Délivrance partielle** : Certaines compétences n'ont pas été démontrées, vous ne pouvez donc pas obtenir la certification
- **Non-délivrance** : L'examen de votre dossier et la soutenance n'ont pas permis de démontrer le lien entre votre expérience et les compétences présentes dans le référentiel

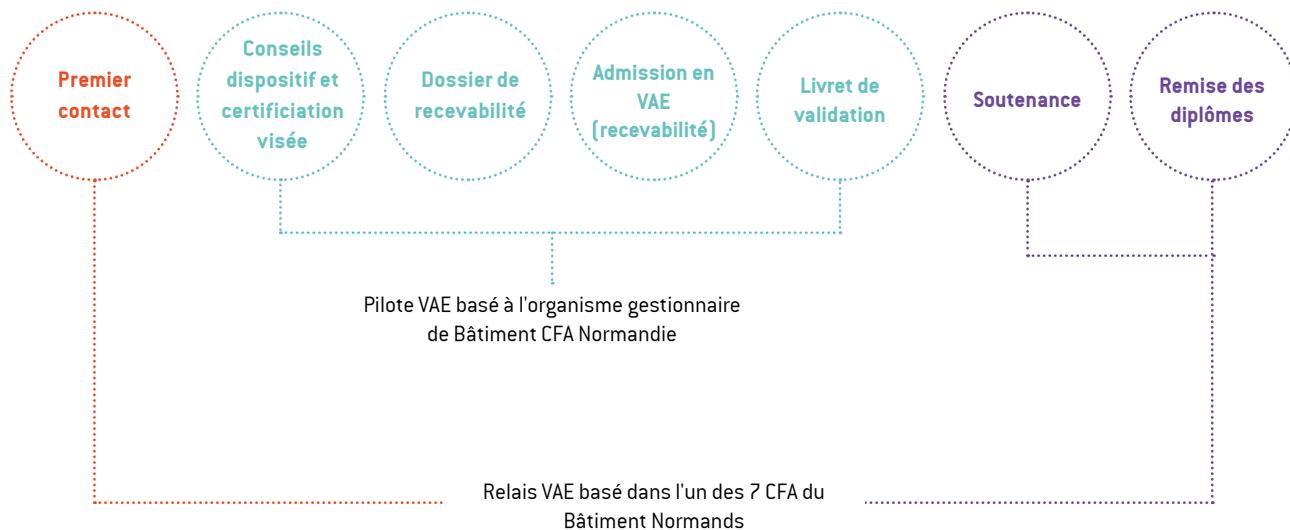
Dans le cas d'une délivrance partielle ou d'une non-délivrance, le jury motive sa demande pour vous permettre d'engager des démarches complémentaires (retravailler le dossier, suivre une formation, développer davantage lors de la soutenance, etc.).



comment
financer
votre VAE

- CPF (COMPTE PERSONNEL DE FORMATION) •
- PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES •
- CONGÉ VAE •

VOS CONTACTS TOUT AU LONG DE VOTRE VAE



Pour plus d'informations

Margaux MERLI - Pilote VAE
07.71.91.85.21

contact.vae@batimentcfanormandie.fr

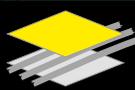


ALENÇON
CAEN
COUTANCES
DIEPPE
ÉVREUX
LE HAVRE
ROUEN

Nos offres de recrutement

www.monapprentissagebtp.fr

www.batimentcfa-normandie.fr



**BÂTIMENT CFA
NORMANDIE**

Association régionale des CFA du BTP de Normandie